

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3245 - Mercredi 26 Septembre 2018 - Prix : 200 Fc

EXAMEN DE LA LEVÉE D'IMMUNITÉ DE QUATRE DÉPUTÉS

Abou Achirafi exclu de la liste



Abou Achiraf

DÉTENTION PROVISOIRE DE L'ANCIEN PRÉSIDENT SAMBI

**Me Mahamoud se pourvoit
en cassation à la Cour Suprême**

LIRE PAGE 3

**Prières aux heures officielles
Du 26 au 30 Septembre 2018**

Lever du soleil:
05h 54mn
Coucher du soleil:
18h 03mn

Fajr : 04h 41mn
Dhouhr : 12h 02mn
Ansr : 15h 18mn
Maghrib: 18h 06mn
Incha: 19h 20mn



Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

DÉTENTION PROVISOIRE DE L'ANCIEN PRÉSIDENT SAMBI

Me Mahamoud se pourvoit en cassation à la Cour Suprême

Me Ahamada Mahamoud a fait hier mardi, le point sur la détention de l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi. Ce dernier est revenu sur les difficultés qu'il rencontre dans le dossier surtout dans la communication avec son client. Lundi, Me Mahamoud a décidé de se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la chambre d'accusation rendu le 22 septembre dernier rejetant sa demande de pouvoir communiquer librement avec son client.



d'un agent de la force publique. Des dispositions contraires à l'article 116 du code de procédure pénale encore en vigueur, à l'en croire.

L'avocat de Sambi a saisi le juge instructeur pour demander l'arrêt de ces pratiques mais ce dernier a rejeté

son appel. Le 22 septembre dernier, il a saisi la chambre d'accusation mais ce dernier a confirmé l'ordonnance du juge d'instruction ayant rejeté sa demande de pouvoir communiquer librement avec son client. « Maintenant, il ne me reste qu'une

chose à faire : un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la chambre d'accusation rendu le 22 septembre dernier. Et c'est ce que j'ai fait lundi. J'espère que cette dernière instance va casser les dernières décisions », a déclaré Me Ahamada Mahamoud qui ajoute: « Je ne pense pas que la Cour Suprême puisse passer outre l'article 116 ».

Me Mahamoud n'écarte pas l'hypothèse de ne plus représenter son client si la situation ne change pas. « Si la situation reste inchangée, le jour où l'ancien président Sambi sera auditionné par le juge, ça ne sera pas moi qui serai à ses côtés... Je ne peux pas cautionner une telle situation ». Et de rajouter que « les droits de la défense sont piétinés. L'ancien président Sambi a dirigé le pays pendant 5 ans. Ce jour là, ça sera à lui de voir s'il se passe de ma présence ou bien répondre qu'il est impossible de comparaître. Je ne vais pas servir de passoire. Soit ils nous laissent travailler, soit je ne l'assisterai pas ».

Sur une éventuelle relaxe de son

client, Me Mahamoud assure que cela serait plutôt « utopique ». « Toutes les démarches entreprises montrent que l'ancien président Sambi sera condamné », dit-il. Sur le volet administratif, l'avocat a parlé de la note circulaire du secrétaire général du ministère de l'Intérieur plaçant l'ancien président en résidence surveillée depuis le 19 mai dernier. Après plusieurs procédures intentées contre cette mesure, l'avocat regrette que leurs efforts aient été vains. Toutefois, il se dit surpris de ne pas recevoir la notification de la décision du président de tribunal de première instance levant la résidence surveillée de l'ancien Rais par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur le 19 août 2018, soit un jour avant son inculpation et son placement en détention provisoire par un juge d'instruction. Une décision qui étonne Me Mahamoud dans la mesure où ils n'ont pas eu de notification.

Mohamed Youssouf

INTERVIEW

Moussa Said Ahmed : "Je n'ai pas dit qu'on trouvera une solution en 4 mois mais il faut faire le nécessaire"

Dans un entretien exclusif, le secrétaire général du Comité transitoire de Gestion de l'Université des Comores, Moussa Said Ahmed, explique les nouvelles dispositions qui vont être prises pour une sortie de crise pérenne. L'ancien doyen de la faculté des Lettres et Sciences Humaines avance les prérogatives à adopter pour régulariser et améliorer les conditions de vie à l'Université et la rentrée.

Question : Quel bilan, une semaine après la mise en place du Comité transitoire de Gestion de l'UDC ?

Moussa Said Ahmed : On peut toujours faire un premier bilan. Mais je vous garantis que, par rapport à la mission qui nous a été assignée à la fois par le Président de l'Union et par le Ministre de l'Éducation Nationale, nous sommes bien partis pour pouvoir assurer la réussite des différentes missions du Comité. Ce Comité est mis en place à partir des échanges qui ont lieu entre les différentes parties notamment le Sneuc, le corps des enseignants, le personnel IATOS, les présidents des coopératives et le Ministre ainsi que d'autres échanges de haut niveau avec le Président de la République qui ont conduit à l'élaboration de trois documents principaux qui sont les documents de base. Il s'agit cependant du document cadre élaboré par le Sneuc, les enseignants et les présidents des coopératives sou-

mis en AG au syndicat avant de parvenir au Président Azali qui l'a bien accueilli et qui, à la même occasion, a donné le feu vert pour aller de l'avant. Ce dernier a conduit à la préparation du deuxième document portant protocole d'accord à l'origine de la fin de la grève signé avec le ministère de tutelle, puis le décret présidentiel comme troisième document venant annuler le processus électoral en instaurant ledit comité. Notre bilan est jusque-là acceptable car nous y travaillons afin de sortir de toute des crises à l'UDC à travers une feuille de route de cinq grandes actions que nous avons élaboré. Nous nous sommes forcés à réorganiser d'abord la rentrée de cette année, la vie à l'Université, un audit sur l'administration et la gestion financière, une évaluation des enseignants et du personnel IATOS, la modernisation de la gestion administrative de l'UDC, puis la révision des textes qui la régissent pour voir comment relancer une deuxième dynamique au sein de cette institution qui se doit d'être un des noyaux durs de l'urgence.

Question : Selon les nouveaux dispositifs, le Comité transitoire de Gestion a quatre mois pour sauver l'institution, pensez-vous pouvoir y arriver en une période aussi courte ?

MSA : Absolument ! Déjà il y'a eu l'initiation de la révision des textes et le plan stratégique pour une meilleure sortie de crise est déjà

finalisé par les parties prenantes. Donc je ne dis pas que nous allons faire de la magie ou que nous allons pouvoir régler en quatre mois tous les problèmes qui rongent l'Université mais nous sommes capables de remettre au Ministre et au Président durant cette période, un rapport qui sera clair, qui va montrer exactement les résultats attendus et dans l'immédiat nous sommes en train de réaliser un état des lieux qui pourra amorcer petit à petit ce qu'il faut faire. Seulement il faut être réaliste, ne pas paniquer car le risque zéro n'existe pas. Mais tout va passer par la révision des textes car c'est ce qu'on doit faire dans l'avenir au bénéfice de l'Université.

Question : La rentrée universitaire 2018-2019 s'est faite dans une ambiance quelque peu inquiétante caractérisée entre autre par l'absence de la majorité des étudiants. Comment expliquez-vous cela ?

MSA : Ce n'est pas un problème car cela fait partie des enjeux actuels. Ce qui a été important dans un premier temps c'était de mettre fin à la grève et maintenant, il n'y a plus de grève. La rentrée a eu lieu hier (Ndlr : Lundi) et j'ai été contacté par les collègues qui sont à Patsy pour me dire que les étudiants et les enseignants sont prêts à commencer les cours. Je n'ai trouvé aucune raison de les interdire... Ici, les membres du Comité sont tous des enseignants alors on ne peut pas leur dire



d'aller enseigner avant qu'ils ne soient payés. Nous avons fait exprès de ne pas lancer une rentrée en masse. On ne peut pas faire ça sachant que rien n'a été mis dans les comptes. J'espère que d'ici la fin de la semaine, la situation sera régularisée et après nous allons commencer à aborder les autres problèmes.

Question : Vous avez évoqué l'organisation de la vie universitaire. Quelles mesures seront prises afin d'éviter que cette nouvelle génération ne subisse le même sort que les anciennes ?

MSA : Parmi les choses qui m'écoeurent, c'est le manque de transport universitaire. Depuis que nous avons créé cette université, il n'y a jamais eu de transport universitaire mais les étudiants sont contraints de prendre des bus et mini

cars privés qui roulent en fonction de leur timing à eux.

Avec le Président Azali, on étudie à la façon dont nous pouvons d'ici peu, disposer d'un transport universitaire digne de ce nom avec une carte universitaire, ce qui facilitera les déplacements des étudiants. Il faut aussi voir comment faire pour mettre en place des cantines universitaires, mettre les chambres universitaires construites à la disposition des étudiants... On se doit d'étudier le problème des latrines également car cela pose un grand problème à la fois aux étudiants, aux enseignants et à l'administration. Je n'ai pas dit qu'on trouvera une solution en quatre mois mais il faut faire le nécessaire.

Propos recueillis par
A.O Yazid

EXAMEN DE LA LEVÉE D'IMMUNITÉ DE QUATRE DÉPUTÉS

Abou Achirafi exclu de la liste

La levée d'immunité des 4 députés, demandée par le parquet de la République, n'aboutira pas. Une source proche du bureau confie que l'abstention des 5 membres sur les 9 formant le bureau en est l'origine. Autre bémol, le retrait du député Abou Achirafi.

Le député Abou Achirafi ne fait plus partie des élus visés par le processus. Pourquoi ? « La raison reste méconnue », a confié une source proche du bureau. Pour rappel, 2 des 4 députés, en

l'occurrence Mhadji Ali et Tocha Djohar, sont visés dans l'affaire Ali Radjabou, le militaire sectionné de la main le 30 juillet dernier dans un bureau de vote à Moroni-Sanfil. Les deux autres, Abou Achirafi et Bacar

Dossar, sont cités eux, dans le dossier de la citoyenneté économique.

« Si on retire Abou Achirafi de la liste, alors il devrait en être ainsi pour Dossar également car tous les deux sont cités dans le même dossier. Ou alors, les laisser tous les deux... », s'est-il emporté. Notre interlocuteur a affirmé que les membres du bureau ont promis de reprendre le processus ce mercredi,

sans donner plus de détails.

Annoncé pour la deuxième fois en moins d'une semaine, le processus de levée d'immunité des 4 représentants de la nation est encore retardée. Notre interlocuteur affirme que 5 des 9 membres se sont retirés. Il s'agit du Vice-président Ramiara, des deux Secrétaire de séance, Soifa Attoumani et Abdallah Ahamadi et des deux

questeurs, Said Baco et Soulaïmana Mohamed Soilihi. Selon cette même source, les quatre membres de Mohéli sont « unanimes ». Ce dernier affirme qu'un des membres lui a affirmé que « le processus n'aura pas lieu ».

A.O Yazid

DIALOGUE INTERCOMORIEN

"Certaines mesures prises par les autorités ont tendance à envenimer les choses "

« Le refus de la demande de libération provisoire du secrétaire général du Juwa, Hassan Ahmed El-Barwane, le fait que le Conseil de l'île d'Anjouan ait été cadenassé par les forces de l'ordre, la fermeture de Radio Kaz, celle de Radio Ngazidja, ces mesures ont tendance à envenimer les tensions plutôt que de les apaiser ».

Le dialogue intercomorien initié par le Haut représentant de l'Union africaine, Ramtane Lamamra le 13 septembre a repris ce mardi 25. Désormais, le Cadre Permanent de Concertation sera coprésidé par Moustoifa Said Cheikh, représentant de l'opposition et par Sounhadj Athoumane, de la mouvance présidentielle. Youssouf Boina chef de la délégation de l'opposition a déroulé le menu des discussions. « D'entrée de jeu, la question de la représentativité de la société civile a été abordée, il se trouve que la mouvance présidentielle conteste la présence de Nadia Tourqui et Mr Bounou, au prétexte qu'ils seraient affiliés à l'opposition, ce qui est faux ; le Haut représentant de l'Union africaine, Ramtane Lamamra nous avait imposés un schéma d'une opposition par rapport au projet de réforme constitutionnelle, la mouvance présidentielle la soutient et la société civile, tout à fait par hasard s'est retrouvée de notre côté », a-t-il longuement expliqué. Et d'ajouter « que la délégation de l'opposition contestait cette façon de faire, arguant que la société civile était une entité à part entière, qui a son autonomie et une vision qui n'est pas forcément la nôtre, elle devrait être pleinement représentée dans ce dialogue ».

Malgré le soutien affiché de l'opposition pour la présence de la société civile dans la poursuite des travaux, elle a préféré prendre la porte. A cela, Youssouf Boina a déclaré « que la mouvance présidentielle a exigé que la représentation de la société civile soit plurielle, donc des membres qui se reconnaîtraient du pouvoir ». Après la ques-

tion relative à la présence de la société civile dans les discussions, celle liée aux mesures d'apaisement a été mise sur la table. « Nous avons été un peu menés en bateau par le président parce que nous nous étions

mis d'accord sur l'application immédiate de ces mesures et il n'en est rien », a regretté le secrétaire général de l'Updc. Et d'affirmer que « des discussions avaient été engagées entre le chef de l'Etat et le chef

de file de l'opposition allant dans ce sens, nous ne nous attendions pas à ce qu'il parte en voyage à l'étranger sans avoir au préalable donné des directives ».

Il faut rappeler que parmi les mesures d'apaisement voulues par l'opposition, figure la libération des détenus politiques. Le secrétaire général du Juwa, Hassan Ahmed El-Barwane, a vu sa demande de libération provisoire rejetée le 24 septembre. « Cela fait partie des éléments que nous cherchions à faire valoir dans nos discussions, pour prouver cette mauvaise foi, il n'y a pas que le cas Barwane, il y a aussi le fait que le Conseil de l'île d'Anjouan ait été cadenassé par les forces de l'ordre, la fermeture de Radio Kaz, ces mesures ont tendance à envenimer les tensions plutôt que de les apaiser » s'est étonné Youssouf Boina.

Outre les mesures d'apaisement, l'autonomie des îles et la tournante font partie des points à aborder dans

ce dialogue. Pour autant, loin de se décourager « l'opposition dit faire valoir sa bonne foi dans la poursuite de ce dialogue et il y va de l'intérêt du pays tout entier que le dialogue puisse réellement s'instaurer ». Pour rappel, l'ordre du jour du dialogue intercomorien était composé de 4 points inscrits à l'ordre du jour consensuellement : mesures d'apaisement et d'assainissement du climat politique, cadre permanent de concertation et de dialogue entre les parties comoriennes, promotion des principes d'autonomie des îles et de la Tournante, et les perspectives politiques et institutionnelles. Jusqu'ici, seules les mesures d'apaisement ont réellement fait l'objet de discussions, depuis l'ouverture du dialogue le 13 septembre. S'y est ajoutée, la présence la société civile lors des travaux.

Faïza Soulé Youssouf



Youssouf Boina membre de la délégation de l'opposition au dialogue intercomorien

DIALOGUE INTERCOMORIEN

La société civile persona non grata ?

Le dialogue intercomorien a repris ce mardi matin dans un hôtel de la place. Des représentants de la Mouvance présidentielle, de l'opposition et de la société civile y ont pris part pour la poursuite des travaux.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils ont été mouvementés. Peu après les débuts des travaux autour du dialogue intercomorien, deux représentants de la société civile se sont retirés. Nadia Tourqui, membre de la 3ème voie s'est expliquée. « Le débat sur la présence de la société civile a été posée aujourd'hui (hier, ndlr). Les délégations ne se sont pas mises d'accord. Un membre de la mouvance présidentielle a clairement dit, au début, qu'il ne voulait pas de notre délégation ». Cette position, à en croire, notre interlocutrice a évolué, quoique de manière étrange.

« Ce même membre a affirmé qu'il voulait bien de la participation

au dialogue des membres de la société civile qu'il aura préalablement choisi », a-t-elle déploré. La situation sera même cocasse. « Il est même allé jusqu'à dire qu'il voulait choisir deux membres de la société civile, étant donné que c'est l'opposition qui nous a désignés », a-t-elle explicité. « Il n'y a qu'une société civile et celle-ci n'est ni de la mouvance présidentielle ni de l'opposition », a ajouté Nadia Tourqui.

Pour rappel, le haut représentant de l'Union africaine, Ramtane Lamamra avait préféré scinder les groupes en deux lors du début du dialogue intercomorien : un groupe qui était pour la réforme présidentielle et un autre qui était contre. La société civile, sur ce point précis, avait une convergence de vue avec l'opposition. Et Nadia Tourqui de marteler : « nous, nous estimons que soit les délégations acceptent notre présence en tant qu'entité et c'est à la société civile de s'organiser pour désigner les membres

de sa délégation, soit nous considérons qu'elle n'a pas sa part dans ce dialogue auquel cas, nous nous retirons ».

Raison pour laquelle, les membres de la société civile ont quitté la réunion. « Nous allons voir avec les organisations qui nous ont mandatés, leur

rendre compte des discussions que nous avons eues avec les deux délégations et décider de la conduite à tenir », a-t-elle expliqué. Le dialogue intercomorien s'annonce pour le point mouvementé.

Faïza Soulé Youssouf



Nadia Tourqui membre de la société civile

TRANSPORT AÉRIEN

Vol inaugural d'Air Madagasikara à Moroni

En provenance de Majunga, le premier vol de Madagasikara Airways vers l'Aéroport International Moroni Prince Saïd Ibrahim (AIMPSI) a eu lieu le 24 septembre dernier. Pour cet événement, une cérémonie inaugurale a été organisée le même jour à la salle VIP de l'ancienne aérogare.



L'espace aérien comorien s'ouvre à une nouvelle compagnie. Avec la volonté du directeur général d'Inter Air Iles, la compagnie Madagasikara Airways a obtenu son passeport pour survoler le ciel comorien. Dans une ambiance typiquement "comorienne" sur le tarmac de Hahaya, la compagnie a inauguré son premier vol lundi en

présence de Yasser Ali Assoumani, directeur général de l'AIMPSI. A cette occasion, le patron d'Inter Air Iles a adressé ses vifs remerciements

à son homologue malgache, Raobelina Manakasina.

« Je suis très heureux de vous accueillir et de vous représenter ici aux Comores », a-t-il lancé, visiblement ravi. « Un partenariat stratégique » pour Seffoudine Inzoudine. Le projet qui date de six mois devrait faciliter les déplacements des communautés comoriennes et malgaches de Majunga. « Nous évoluons dans ce sens-là et nous allons mutualiser nos ressources dans les prochaines semaines », assure Seffoudine Inzoudine. « Vous ne serez pas étonnés de voir un appareil d'Inter Air Iles effectuer un vol entre Majunga et Nosy-Be. Ou bien voir un Madagasikara Airways faire un vol entre Moroni-Pemba » a-t-il

poursuivi, sourire aux lèvres.

Deux vols par semaine Majunga-Moroni puis une fois par semaine Moroni-Tananarive sont prévus. Raobelina Manakasina, directeur général de Madagasikara Airways, a remercié son partenaire de l'avoir "accueilli chaleureusement". Un Embraer ERJ 145 LR fabriqué en 1995 au Brésil avec 50 sièges confortables est le premier appareil de la compagnie devant roder entre la Grande Île et Moroni. Pour Yasser Ali Assoumani, directeur général de l'AIMPSI, Un type d'appareil "à la fois rapide et sûr" a confirmé Yasser Ali Assoumani.

Kamal Gamal (stagiaire)

REMISE DE LIVRES AU CNDRS

La mairie de Saint-Pol-Sur-Mer dote le Cndrs d'une importante collection

Une cérémonie de remise officielle de don de livres à la bibliothèque nationale s'est déroulée hier au Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique. Le directeur du CNDRS a exprimé sa gratitude envers Salmata Tabibou, à l'origine de cette aide.

Le Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique (CNDRS) s'est réjoui hier devant la presse d'un don de livres accordés à la bibliothèque nationale. Un don provenant de la bibliothèque de Saint-Pol-sur-Mer en France. Lors de la cérémonie de remise, Salmata

Tabibou, l'adjointe au Maire de cette commune du Nord de la France a fait sien cette sagesse comorienne qui dit que « Trindi Mdru Yatsuliwala Lo wuzaliya Mdru Ndrovi ». « C'est avec volonté que j'ai fait cette dotation car un enfant a besoin de lire. Ceci peut aussi soustraire la délinquance de nos enfants ou même les éloigner de la drogue et les autres. Mes intentions ont été, et seront toujours, pour aider les enfants africains comme le bon Dieu le voudra ».

Abdallah Nouroudine, directeur du Cndrs a saisi cette opportunité pour saluer l'engagement de l'élue franco-comorienne. « Ce don est important à nos yeux car ce sont des

livres dont nous avons hautement besoin. Nous prenons l'engagement d'en faire bon usage », a-t-il déclaré. Karim Jaffar, responsable de la bibliothèque nationale, n'a pas su cacher sa joie devant surtout dira-t-il le nombre de collection dont la bibliothèque va disposer avec cette aide. « J'exerce cette fonction ici depuis une éternité et c'est bien la première fois qu'on reçoit autant de livres! », s'est réjoui Karim. Lors de cette cérémonie, plus d'une vingtaine de cartons de livres ont été remis au CNDRS.

Kamal Gamal (stagiaire)



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le téléphone au volant interdit dès ce mercredi

Le ministre de l'intérieur persiste sur l'arrêté qui interdit le téléphone au volant à partir d'aujourd'hui. Hier devant la presse, Mohamed Daoudou, en présence

de la gendarmerie et de la police routière a révélé les sanctions qui seront encourues par les conducteurs qui ne se plieront pas à cette mesure.



Mohamed Daoudou est déterminé à mettre en application son arrêté en date du 08 août 2018, relatif à l'interdiction du téléphone au volant. Selon ce document dont La Gazette des Comores s'est procuré une copie, « il est strictement interdit de faire usage de téléphone au volant de tous véhicules ou de regarder des images vidéos pendant la conduite », peut-on lire en son article 3. « Tout conducteur de véhicule doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent ».

Le ministre de l'intérieur a fait savoir que l'application de cet arrêté allait se faire dès aujourd'hui. Les appels téléphoniques durant la conduite font augmenter le risque d'accidents de la circulation, à en

croire le conférencier. Pour lutter contre ce fléau « la Gendarmerie et la police sont appelées à appliquer l'arrêté afin réduire les accidents » a ajouté Mohamed Daoudou. Un brin menaçant, « je tiens à préciser que tout conducteur de véhicule qui se trouve en train de téléphoner alors qu'il est au volant sera sévèrement sanctionné », a-t-il déclaré.

Le premier flic a annoncé les sanctions qui toucheront les contrevenants : « la première fois, le conducteur qui n'aura pas respecté la mesure se verra retirer son permis durant 15 jours, la deuxième fois, ce sera pour une période d'un mois, assortie d'une amende pécuniaire ».

Poursuivant sur sa lancée, il a rappelé l'arrêté qui interdit l'importation des voitures munies de volant à droite. « Nous allons tolérer les voitures qui sont déjà en partance pour les Comores, mais à partir du

30 Novembre prochain, ni client, ni agence ne sont autorisés à faire venir cette catégorie de voitures ».

Une question se pose, une autorité peut-elle créer une infraction en se basant sur un arrêté. A en croire Me Zaid Omar, la réponse est non. « Toutes ces mesures n'ont pas été prévues par le code de la route en vigueur, il serait républicain d'adapter le code de la route existant aux nouvelles évolutions de la société, en passant par le parlement », a fait valoir l'avocat au barreau de Moroni.

Avant cette interdiction du portable au volant, il y a eu aussi le cas des feux de signalisation, qui ont été installés dans la capitale sans que les parlementaires soient consultés.

Nassuf Ben Amad

FOOTBALL : COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS

Cœlacanthes, qualification difficile mais pas impossible

Les résultats des tours qualificatifs de la Coupe d'Afrique des Nations (Can 2019) pour le groupe (B) : Cameroun, Comores, Malawi et Maroc se suivent, se différencient et surprennent. Les uns sont prometteurs, et les autres moins encourageants. En octobre prochain, les Cœlacanthes des Comores, mathématiquement derniers du groupe, affronteront en aller/retour le Maroc : samedi 13 à Casablanca, sans supporters venant des Comores et mardi 16 à Mitsamiouli.



Samedi 13 octobre à Casablanca, et mardi 16 octobre à Mitsamiouli, ces dates trop rapprochées ne constituent-elles pas une opération suicide pour nos joueurs et, pour le demi-millier des supporters qui s'apprêtent à se rendre au Maroc ? « On n'a pas le choix. C'est le pays hôte qui fixe la date du match aller et la Caf donne l'aval. Le 16 octobre est la date limite de la Caf. Ces dates sont déjà confirmées par une lettre officielle. Nous sommes en train de négocier avec des agences. L'idéal pour nous,

c'est que les Cœlacanthes arrivent à Moroni le soir du 14 octobre », développe le patron de la Fédération de Football des Comores, Saïd Ali Saïd Athouman.

La récupération après un match, même moins intense, est essentielle pour la ré oxygénation de la musculature. Un plan de vol conciliateur éviterait aussi des ennuis musculaires aux joueurs. « Notre préoccupa-

tion majeure, c'est l'itinéraire disponible. Le gouvernement a pris toutes les dispositions nécessaires : billets, séjour et autres. Il faut que les joueurs disposent d'un temps de récupération. C'est médicalement fondamental », ajoute Saïd Ali. Il enchaîne : « La fédération n'a pas l'intention d'affréter un avion. Il n'y aura pas donc un voyage organisé des supporters venant des Comores.

En France, des supporters des Cœlacanthes envisagent de prendre un vol spécial pour rejoindre la forte communauté estudiantine comorienne du Maroc».

Cœlacanthes qualifiés, plausibles

A l'ombre des cocotiers de la Ffc, on apprend que n'importe qui

peut se rendre n'importe où, mais pas sous l'égide la fédération. Pour le match retour contre les Lions indomptables à Yaoundé, le président de la Ffc lance un appel pressant : « En revanche, on aura fortement besoin de ces supporters pour le match retour contre le Cameroun ». Un 12e homme bien enflammé sera primordial pour une éventuelle qualification des nôtres. La qualification des Cœlacanthes est difficile, mais non impossible.

Le Cameroun, pays organisateur, est qualifié d'office. Il dispute les confrontations de son groupe. L'opportunité permet de garder actifs les joueurs et d'effectuer des opérations de figlage pour le staff technique. Ces résultats seront toutefois comptabilisés dans le classement final, suivant un scénario bien indiqué. Si le Cameroun finit 1er, le 2e sera qualifié pour la phase finale. Si le Cameroun finit 2e, le 1er sera qualifié. Si le Cameroun finit 3e ou 4e, en revanche, le 1er sera qualifié et le 2e éligible pour une place de meilleur second.

Bm Gondet

FOOTBALL : COUPE DES COMORES, PHASE NATIONALE

Finale (Miracle # Ngazi), coriace derby de Ndzouani

Moroni va vivre un mercredi 26 septembre explosif à l'occasion de la finale de la Coupe des Comores. Le derby des deux frères rivaux (Ngazi et Bandrani) enflamme déjà les milieux footballistiques et tend à diviser les taximen (Vitz) et les conducteurs de brouettes. Le premier détient le dernier trophée. Le deuxième savoure sa 2e expérience en phase nationale. A Ndzouani, la victoire fera de l'une ou l'autre, une équipe respectée et respectueuse. Le tournant du duel reposera sur le volume de jeu. Deux analystes sportifs s'expriment.

Au championnat de Ndzouani, Ngazi sport de Bandrani-Maweni et Miracle sport de Mirontsi ont fini (3-3) à l'aller et Miracle s'est imposé au retour (2-1). Au classement général provisoire, les deux frères

rivaux flottent au milieu du tableau : Miracle (21 points) et Ngazi (25 et un match de retard). Jean Bacar Mohamed est un technicien de haut niveau de la Ligue de Ndzouani. Il connaît les deux finalistes pour les avoir affrontés à maintes reprises au championnat, d'abord quand il entraînait Style Nouvel de Sima (D1), et aujourd'hui, au titre d'entraîneur technique de Gombesa club de Mutsamudu (D1).

Il est indécis : « Des licences des Malgaches sont retirées. Ngazi va donc jouer, amputé des cinq éléments clefs de son système de jeu. Malgré ce lourd handicap, les deux adversaires ont des joueurs qui ont approximativement les mêmes talents. Les Malgaches de Bandrani sont intransigeants. Je pense que chacun de ces prétendants au titre saura résister aux assauts tactiques de l'autre et saura aussi se montrer de temps à autre, menaçant.

Franchement, le pronostic reste kifkif ».

Ngazi et Miracle, chance kifkif

Guirou Mohamed Abdoukader est un confrère et analyste sportif de la Ligue de Ndzouani. Il a suivi avec assiduité et attention les exploits des deux finalistes depuis

qu'ils évoluaient en (D3), (D2) et aujourd'hui en (D1). « Ngazi et Miracle représentent la Ligue de Ndzouani. Donc, c'est un derby particulier. Théoriquement, Miracle est pronostiqué vainqueur. L'équipe compte des joueurs solides et solidaires. Mais elle est en quête d'expériences de haut niveau. En revanche, Ngazi a un mental de fer. Il a la

chance d'avoir des joueurs mûrs, soudés et tenaces. Il est le détenteur du trophée de l'édition 2017. Ses joueurs ont beaucoup d'expériences. Même sans ses cinq Malgaches, Mirontsi reste toujours redoutable et menaçant. Le coup de sifflet final dissipera le doute ».

Bm Gondet

ANRTIC
Autorité Nationale de Régulation des TIC

COMMUNIQUE DE L'ANRTIC

Publication du catalogue d'accès de Comores Câbles

Conformément aux dispositions réglementaires relatives aux communications électroniques en Union des Comores, il est stipulé que les opérateurs en charge de prestations incluant l'exploitation de stations de câbles sous-marins raccordant l'Union des Comores, y compris les câbles inter-Iles, sont tenus de publier chaque année, un catalogue d'accès portant sur les conditions techniques et tarifaires des services d'accès.

A cet effet, la Société Comores Câbles a soumis à l'ANRTIC, un projet de catalogue d'accès pour examen et approbation.

Le 24 septembre 2018, L'ANRTIC a approuvé et rendu public la Décision N°18 002/DG, le catalogue d'accès de Comores Câbles dont la validité court jusqu'au 30 juin 2019.

Ledit catalogue est désormais officiel et pourra être consulté à l'ANRTIC ou au siège de Comores Câbles à Moroni Hankounou.

Service Communication ANRTIC

Nos points de vente

| | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| Nassib Itsandra | Au paradis du livre |
| Nassib volovolo | Mag Mrket |
| Nassib Bacha | Station Filling |
| Nassib Kalfane | Librairie A la Page |
| Gare du nord | Nouveauté |
| Chez Kamardine Matelec | Bus Place de France |
| Wadaane coulé | Karthala chez Tati |
| Hadoudja chez Soroda | Magasin Mzé Cheik Gobadjou |
| Hadoudja chez Nadi | Café de la Médine Badjanani |
| Pâtisserie Pain Soleil Magoudjou | Saïd Bacar Djomani |

Conscience et destin (suite et fin)

" [...] le destin n'est pas la mort, il est fait de tout ce qui impose à l'homme la conscience de sa condition ; {...} ". (André MALRAUX)

E) Où sont nos consciences ?

« [...] le destin [...], il est fait de tout ce qui impose à l'homme la conscience de sa condition » ; en d'autres termes, notre perception intuitive et psychique des conditions de notre existence nous permet, selon le niveau de notre détermination, de sortir de la voie non souhaitée le processus de notre destin. Mais qu'en est-il du destin d'une collectivité ? Une conscience « éclairée » peut-elle réorienter seule un destin national ? Oui, dans le pire comme dans le meilleur. Notre destin, tissé en permanence dans le tragique, a été incompris dans sa page de structuration en un état proche de l'idéal socialiste. Seul le régressif féodalisme, permanent cocon du tragique, rassure, hélas, nos consciences. Des consciences qui n'ont pas été sérieusement nourries dans notre période coloniale des devoirs et des exigences inséparables de la conduite future d'un état souverain : le Molinaco (mouvement de libération nationale des Comores), handicapé par son éloignement, n'a su faire partager son discours révolutionnaire, et le Pasoco (parti socialiste comorien), malgré son omniprésence active à Moroni, n'a jamais paru être en mesure d'apporter une dimension révolutionnaire à ses militants, a fortiori à la société elle-même, sans doute handicapé par son insuffisante immersion dans les couches sociales non urbaines et par la maigreur de son discours, seulement audible dans « Nalawé Mkolo », qu'il s'en aille le colonisateur.

L'introduction d'une idéologie révolutionnaire formatrice dans un

contexte de souveraineté par Ali Soilihi ne pouvait bénéficier de la même acuité que sous la colonisation : les valeurs mobilisatrices telles que « indépendance, liberté, dignité et construction d'un destin national, entre autres », ne peuvent s'enraciner que dans un cadre de soumission coloniale, où la nature du contexte confère à la lutte sa légitimité. Pour un peuple viscéralement attaché à des traditions ancestrales, uniques repères d'une vie façonnée dans le déterminisme, le recours brutal à un champ sémantique de rupture avec les fondements de toute une existence ne pouvait traduire que l'incarnation d'une pensée maléfique, ce qui fut fait avec l'aboutissement que l'on sait. Quant au Front démocratique, porteur de réelles intentions d'une profonde mutation valorisant l'interpénétration des hommes par le développement et faisant du retour de Mayotte une intangible priorité, il fut aussi la victime des mercenaires avec la complaisance du féodalisme.

F) Impérieuse nécessité d'un sens

Nous avons essayé de peindre avec réalisme notre société dans sa dimension politico-socioculturelle à travers son processus de quatre décennies de souveraineté. C'est un dur cheminement par les vicissitudes endurées dans sa relation imprégnée de néocolonialisme agressif de la part de l'ex-puissance coloniale et, surtout, au niveau d'une succession de gouvernances incapables de donner, ne fût-ce qu'un sens, à une société comorienne constamment à genoux, aujourd'hui dans une énorme et inquiétante interrogation existentielle.

Cependant, surgit avec la gouver-

nance actuelle du président AZALI une lueur illuminant un avenir d'émergence socioéconomique aux abords des années trente. Illusion ou objectif atteignable ? Même inscrite dans un contexte d'extrême fragilité économique, par l'absence depuis quatre décennies d'une action d'envergure de création et de mise en valeur d'au moins un secteur d'activité de référence susceptible de soutenir l'effort conduisant à une « émergence » de l'économie, relative future, cette ambition, avouons-le, est porteuse d'un sens. Illusion ? Oui, si toutes les conditions requises à la constitution d'un contexte de confiance ne s'imposent pas par la jouissance de la liberté d'expression et de réunion pour tous les acteurs sociaux. C'est une condition sine qua non pour instaurer un climat politique serein.

Car seul un tel contexte, qui n'est réel que dans une dialectique d'enrichissement par la diversité des opinions émises, ouvre à des situations bénéfiques pour l'intérêt général, alors que l'uniformité des idées n'enrichit rien. Elle suscite, au contraire, un climat de défiance avec toutes ses conséquences déstabilisantes. L'unité dans la confiance citoyenne ne s'impose pas, elle se construit avec l'éthique démocratique. Dans un contexte social où les allégeances au Pouvoir par pur opportunisme sont si faciles, l'illusion d'avoir raison s'installe aisément. Les excès de confiance qui cachent les erreurs font naître progressivement ce perfide sentiment de supériorité qui fait passer de l'autorité à l'autoritarisme, seuil de la dictature. L'ennui, ou pour mieux dire le pire, c'est qu'un Etat insulaire, gou-

verné au départ par convenance sur des bases restrictives de certaines libertés, en vue d'imposer une voie sujette à des oppositions, glisse progressivement dans un émiettement que facilite et rend parfois irréversible l'insularité.

G) Une politique de fracture sociale

Nous sommes affligés et versons des larmes en constatant que la belle ambition d'une « émergence socioéconomique », perspective compliquée même dans une convergence de toutes les forces citoyennes, soit polluée et rendue inatteignable par l'absence d'une réelle cohésion sociale. Le refus de préserver la Cour Constitutionnelle, institution garantissant l'approche démocratique par la diversité politique de ses membres, les rumeurs non démenties de la suppression de l'autonomie des îles, structure institutionnelle dont la pertinence des prérogatives aide à réduire les affects, nourriciers de pulsions séparatistes dans les états insulaires, les atteintes répétées aux droits de réunion et d'expression pendant que la mouvance gouvernementale y a pleinement droit, l'accès interdit à l'ORTC aux tenants d'un discours de dissonance avec la pensée gouvernementale..., tout prend la forme d'une autodestruction. Nous pensons comprendre le raisonnement du Pouvoir, qui estime, peut-être, que l'Opposition n'a pas d'alternative crédible et que son discours n'est qu'une arme de démolition. Si c'est vraiment cela, c'est au peuple d'être juge. C'est cela la vraie démocratie.

Dans cette précampagne où seule s'élève la voix gouvernementale, cer-

tains qui pensent défendre le Pouvoir, l'accablent au contraire par leur maladroite exaltation intéressée. Comprendent-ils qu'ils déconstruisent au lieu de construire ? Nous sommes si surpris que nous nous demandons parfois si le Président AZALI est suffisamment informé de ce qui se passe. Puisse la récente réaction d'un de ses proches, le vice-président DJAFFAR, juriste de formation, plaçant pour une pratique gouvernementale respectueuse de la Constitution et des principes démocratiques, convaincre de la dangerosité d'une politique de fracture sociale. Car nous misons beaucoup sur le président AZALI. Il nous paraît être le plus à même de sortir le pays de son tragique structurel. Nous trompons-nous ? Des débats d'idées contradictoires entre Opposition et Pouvoir éclaireront le peuple comorien sur la voie à suivre. C'est si simple et démocratique ! Aucun doute que dans sa conscience collective le peuple fera son choix. Bon ou mauvais, ce sera son choix. Ainsi se construisent vaille que vaille les sociétés. Ainsi s'écrit le destin dans ses hauts et ses bas. Telle est l'évolution historique d'un peuple. Les sociétés y puisent leur maturation progressive.

Que LES CIEUX protègent les COMORES et que ceux et celles qui en font une « vache à lait » soient frappés des sanctions divines. Amin. Prochaine publication : MAYOTTE est-elle définitivement perdue, pourquoi ?

ALI MLAMALI,
enseignant à la retraite



Dossier Réf: No: OPS/HRM/2018/143

AVIS DE VACANCE DE POSTE

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) aux Comores voudrait recruter un Administrateur Chargé du programme.

Fonction : **Administrateur (trice) de programme**
Fonction du superviseur/Niveau : **Chef du programme**
Education
Lieu de travail : **Moroni, Comores**
Grade: **NO2**
Profil No. : **13694**
VN No : **OPS/HRM/2018-143**
Date limite pour le dépôt des candidatures :
14 Octobre 2018

NB : Personnes intéressées : prière d'accéder au lien suivant <https://www.unicef.org/about/employ/?job=516520> et déposer vos candidatures en ligne

Sous la supervision du Chef de la section Education, l'Administrateur(trice) fournit une assistance technique, opérationnelle et administrative professionnelle pour une éducation de qualité au sein du Programme de pays à partir de la planification jusqu'à l'atteinte des résultats, par la préparation, exécution, gestion et mise en œuvre d'une variété de tâches techniques et administratives pour faciliter l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi des progrès du programme, l'évaluation et le rapportage.

L'intéressé (e) devra démontrer une approche axée sur le client, un sens élevé de la responsabilité, la courtoisie, le tact et la capacité de travailler dans un environnement multiculturel.

Fonctions et responsabilités

- 1) Appui à l'élaboration et à la planification du programme,
- 2) Gestion du programme, suivi et atteinte des résultats,
- 3) Appui technique et opérationnel à la mise en œuvre du programme,
- 4) Appui à la création et gestion de réseaux professionnels et partenariats,
- 5) Innovation, gestion des connaissances et renforcement des capacités,
- 6) Autres.

Profil du candidat

*Un diplôme universitaire équivalent au moins à trois années d'études en lettres, sciences sociales et humaines (ex. : éducation, psychologie, sociologie, littérature, langues, etc.).

* Un minimum de 2 ans d'expérience professionnelle dans la planification et la gestion du développement social dans le secteur de l'éducation et dans les domaines pertinents au niveau international et/ou dans un pays en développement est nécessaire. Expérience adéquate en matière d'éducation et autres domaines pertinents, élaboration et gestion de programmes et de projets dans un organisme institutionnel ou une organisation du Système des Nations Unies est un atout.

*Avoir une maîtrise de l'outil informatique.

*L'UNICEF étant un environnement multiculturel, le candidat doit faire preuve d'une capacité à travailler avec d'autres personnes venant d'horizons différents et d'esprit d'équipe.

*La maîtrise du français et de la langue locale est nécessaire ainsi qu'une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé.

Remarques:

Les candidatures féminines sont vivement encouragées. L'UNICEF est un environnement non-fumeur.

Les personnes intéressées doivent impérativement déposer leur candidature via internet à partir du lien ci-dessous :

<https://www.unicef.org/about/employ/?job=516520>

NB: Date de clôture des candidatures: **14 Octobre 2018 à 23H55**

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour le test écrit et l'interview.

Alain Joseph Tokam Mambou
Chef des Opérations



Moroni, 25 Septembre 2018